

Vision

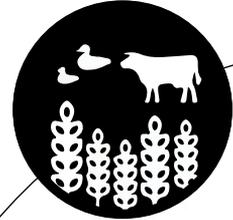
La Métropole résiliente : trois principes fondamentaux

Topographie
Eau
Infrastructure verte
Sols fertiles
Paysages traditionnels
Environnement et
ressources naturelles
Biodiversité



ESPACE OUVERT

Agriculture
Élevage



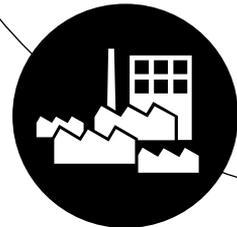
TOURISME

Loisirs
Culture
Patrimoine



ÉCONOMIE

Parcs d'affaires
Activités économiques
Activités commerciales
Rayonnement international

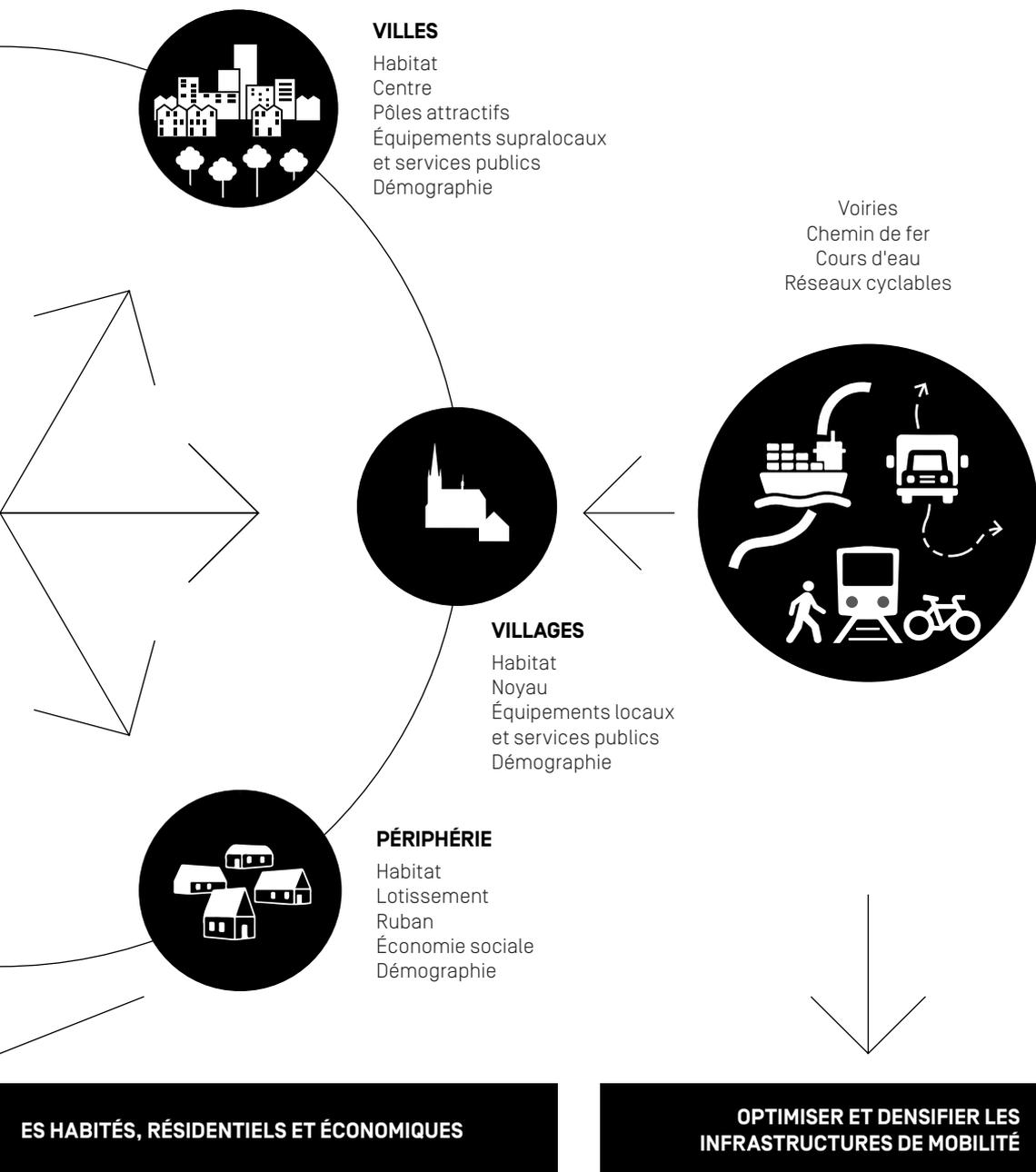


**PROTÉGER ET VALORISER LA
STRUCTURE PHYSIQUE ET NATURELLE**

RESTRUCTURER ET CONSOLIDER LES SYSTÈM

Le Projet de Territoire est basé sur une vision, celle de la Métropole résiliente. Trois principes spatiaux constituent les fondements de la vision, valables en tout point du territoire. Il s'agit de la protection des systèmes physiques rural et

urbain, de la proximité et l'accessibilité comme déterminants, et pour terminer, l'optimisation de l'usage de l'espace. Ainsi, la juste articulation des systèmes structurants du territoire garantit l'efficacité de chacun.





La protection du système physique rural et urbain

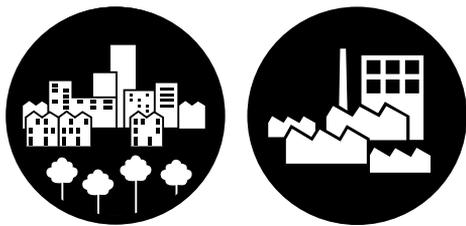
Les défis environnementaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés montrent plus que jamais la nécessité de protéger et renforcer la structure naturelle et le fonctionnement du système physique.

Les développements spatiaux doivent être intégrés de manière à contribuer positivement au fonctionnement du système physique : protection de l'environnement, gestion de l'eau, renforcement des trames vertes et bleues, optimisation environnementale des productions agricoles et forestières, limitation de l'artificialisation des sols, etc.

L'application de ce principe, tant aux espaces ruraux qu'aux zones urbaines, permettra de :

- préserver la biodiversité ;
- lutter contre le réchauffement climatique ;
- maintenir la fertilité des sols ;
- prévenir les inondations, ainsi que les coulées de boues ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- renforcer la qualité environnementale du cadre de vie et la santé.





I L'optimisation de l'usage de l'espace

La politique spatiale doit évoluer vers une conception où l'espace n'est plus divisé pour répondre aux besoins des différents systèmes (principe de zonage), mais organisé selon une optimisation de l'usage de l'espace. L'utilisation d'une zone déterminée peut en effet viser à répondre à différentes fonctions sociétales, selon les principes suivants :

- entrelacement et utilisations multiples de l'espace - certaines fonctions peuvent être mutualisées au sein des espaces ;
- utilisation temporaire de l'espace et transformation spatiale - des bâtiments inoccupés ou des sites inutilisés peuvent répondre temporairement à un besoin ;
- limitation de l'artificialisation des terres - utiliser au maximum le tissu urbanisé existant et les zones déjà artificialisées sont au maximum utilisées pour y développer logement, infrastructures économiques, mobilité, etc.

L'application de ce principe de base permettra de :

- protéger les espaces non bâtis ainsi que les paysages ;
- préserver notre capacité à relever des défis sociétaux tels que la production alimentaire, la conservation de l'eau et le renforcement de l'environnement naturel ;
- limiter la fragmentation de l'espace et ses effets sur la mobilité et l'expérience paysagère ;
- maîtriser les coûts sociospatiaux (infrastructures, services publics, etc.).





La proximité et l'accessibilité comme déterminants

Les développements spatiaux doivent se faire selon les potentialités d'accessibilité durable. La proximité et l'accessibilité sont déterminantes dans la capacité des personnes à participer à la société. Selon ce principe, les développements spatiaux (nouveaux logements, services, équipements) doivent se regrouper dans des noyaux facilement accessibles. La concentration de la demande donne ainsi l'appui nécessaire au bon fonctionnement d'équipements locaux. Le renforcement de l'accessibilité multimodale des centralités et la réduction de la dépendance à la voiture doivent être des priorités.

La transition vers une mobilité plus durable aura pour résultats :

- la réduction des besoins en déplacements;
- l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de la pression automobile;
- la diminution de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre;
- l'amélioration de la santé des citoyens;
- la limitation de la fragmentation des espaces ouverts¹.

1. Les espaces ouverts sont des espaces non urbanisés, non construits, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.



Deux axes majeurs

Pour développer cette vision sur l'ensemble du territoire, deux axes majeurs se dessinent.

Intégrer la gigamétropole nord-européenne

Vers le nord, les régions limitrophes de Charleroi Métropole font preuve d'une des prospérités les plus élevées de l'Union européenne. Le défi réside dans la capacité de la Métropole à s'inscrire dans cette dynamique au profit de l'ensemble des composantes de son territoire.

Il s'agit notamment de renforcer son attractivité en s'appuyant sur ses atouts intrinsèques et ses richesses naturelles, en réparant le paysage et en valorisant les vestiges de son passé industriel. Charleroi Métropole intègre l'imaginaire collectif à la fois comme Parc Machine postindustriel et comme Parc Naturel.

Les espaces proposés, tant comme espaces de vie que comme espaces d'activité économique, doivent être qualitatifs, favoriser la mixité des fonctions et intensifier l'usage de l'espace. L'accessibilité du territoire par les différents modes (vélo, marche, transports publics, etc.) doit être consolidée et optimisée.

Les connexions et la coopération avec l'aire bruxello-brabançonne sont à intensifier. Des synergies en matière d'innovation, de développement industriel et de développement stratégique sont à mettre en place.

L'identité de Charleroi Métropole comme Terroir est à développer et la filière agroalimentaire doit être renforcée.

Renforcer la qualité de vie et la résilience du territoire

Un important travail est à mener au sein de la Métropole pour capitaliser sur ses atouts propres, revitaliser ses centralités, consolider ses paysages et son patrimoine, d'une manière telle à amplifier la capacité du territoire et des citoyens à traverser le temps et surmonter ses aléas.

L'attractivité des centres et des noyaux villageois doit être renforcée par un traitement qualitatif de l'espace public et des aménagements favorisant la marche et les déplacements à vélo, par un accroissement des espaces verts et récréatifs et par un renouvellement adapté des logements pour répondre aux exigences actuelles de confort de vie et de performance énergétique.

Les nouveaux développements doivent s'intégrer dans les centralités pour limiter la fragmentation des espaces non bâtis et optimiser les infrastructures existantes.

La coopération entre les communes et la mutualisation d'équipements et de services permettront de répondre au mieux aux besoins des citoyens et d'optimiser les ressources humaines et financières.

L'organisation spatiale doit veiller à limiter les besoins en énergie et en ressources et à favoriser la transition vers une production énergétique renouvelable et locale, en visant le Zéro Carbone.

Huit stratégies

Chaque axe se décline en quatre stratégies territoriales. C'est la mise en œuvre de l'ensemble des **huit stratégies** qui permettra **d'atteindre les ambitions du Projet de Territoire.**

Illustrées par quelques projets en cours

S'inscrivant dans la vision du Projet de Territoire de Charleroi Métropole, de nombreux projets se développent et sont mis en œuvre depuis le lancement des travaux.

Chaque stratégie est donc illustrée par quelques projets en cours qui montrent comment la vision coconstruite prend vie et se concrétise au quotidien. Certains de ces projets, développés à l'échelle de la Métropole ou de plusieurs communes, sont structurants pour le Projet de Territoire.

D'autres projets développés à un niveau plus local, portés par les communes et différents acteurs, peuvent aussi venir illustrer les différents axes. Le relevé de ces projets est loin d'être exhaustif, mais se veut exemplatif d'une diversité d'initiatives et d'actions qui s'intègrent dans les stratégies du Projet de Territoire et contribuent à sa mise en œuvre.

Le Projet de Territoire vise à favoriser la naissance de nouvelles synergies, dynamiques et grands projets qui participeront ensemble et de manière cohérente à construire le territoire de la Métropole tel qu'imaginé collectivement et synthétisé dans le présent document.

AXE 1
INTÉGRER
LA GIGAMÉTROPOLE
NORD-EUROPÉENNE

1.1
S'identifier
par un Parc Machine
postindustriel
et un Parc Naturel

1.2
Intégrer les
exigences spatiales
de l'économie
du 21^e siècle

1.3
Passer du Territoire
au Terroir

1.4
Irradier le territoire
par les mobilités

AXE 2
RENFORCER LA QUALITÉ
DE VIE ET LA RÉSILIENCE
DU TERRITOIRE

2.1
Renforcer le réseau
des centres vivants

2.2
Implanter les
équipements et services
de manière stratégique

2.3
Viser l'autonomie
énergétique du territoire
et le Zéro Carbone

2.4
Exploiter les
opportunités d'emplois
dans l'économie du
21^e siècle

1.1

S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc Naturel

Le Parc Machine démontre l'image apaisée du territoire, dès le confluent du Canal, de la Sambre ou de l'Eau d'Heure. Les vestiges de la révolution industrielle servent de support à la métamorphose du territoire : remise en valeur du caractère paysager, requalification, mise en scène, végétalisation, réappropriation de la voie d'eau, développement du tourisme, etc.

Le Parc Naturel, élargi conceptuellement à tout le territoire, participe au renforcement des écosystèmes et du maillage vert et bleu, valorise la qualité et améliore l'accessibilité des espaces naturels urbains et ruraux.

Inscrite dans le prolongement du territoire densément urbanisé de l'Europe du Nord, Charleroi Métropole intègre le concept de Parc pour guider son développement et promouvoir l'image de son nouvel apaisement. La notion de Parc impose au territoire une attention particulière à tout espace, afin de constituer un ensemble uniformément qualitatif, un paysage et un cadre de vie attractif en continu.

Le déploiement complémentaire d'un Parc Machine et d'un Parc Naturel au sens large du terme sert de support pour construire l'identité territoriale de Charleroi Métropole et en valoriser l'attractivité.

I Le Parc Machine

Au niveau du sillon industriel, le Parc Machine s'appuie sur le patrimoine naturel et industriel hérité de son passé pour métamorphoser son territoire. Les terrils et espaces végétalisés deviennent autant d'opportunités d'intégrer la nature dans le paysage bâti. Pour les habitants, ils élargissent les possibilités d'accès à des espaces verdurisés. Les friches et vestiges industriels sont remis en valeur et mis en scène pour leur caractère patrimonial et paysager.

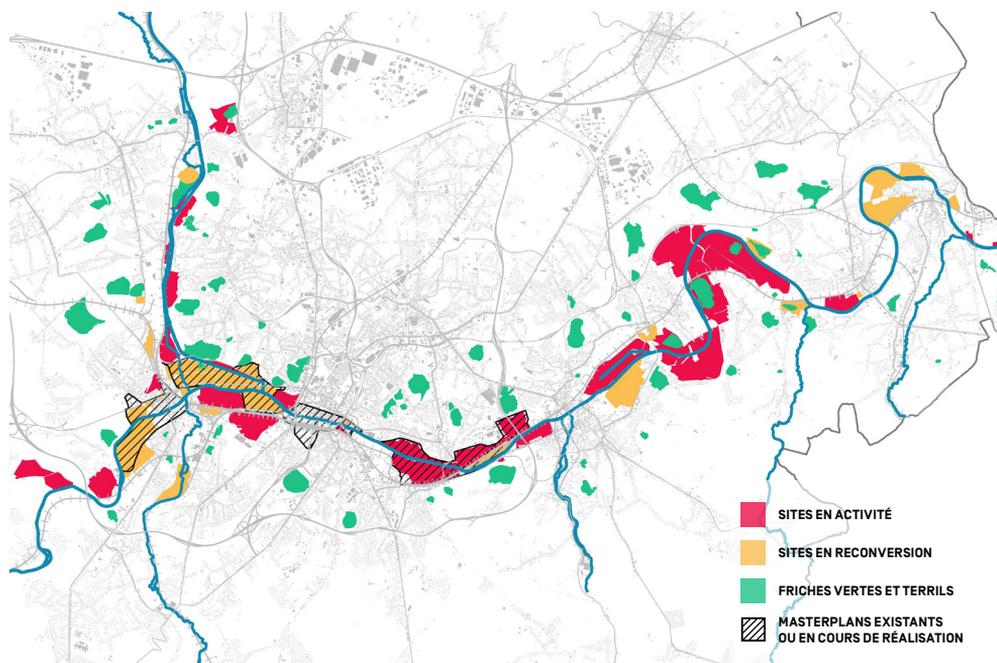
Le potentiel constitué par les friches est valorisé stratégiquement selon les caractéristiques de chacun des sites (qualité environnementale, patrimoniale ou paysagère, pollution, superficie, localisation, accessibilité aux voies d'eau et au chemin de fer, proximité des noyaux urbanisés, etc.).

Jouant sur les opportunités de réponse aux besoins du territoire, l'évolution des friches suivra différentes trajectoires :

- la mise en scène et valorisation paysagère des espaces postindustriels et des vestiges emblématiques;
- la création d'un accès aisé à une nature forte en milieu urbain; la préservation de la biodi-

versité et le développement d'itinéraires de promenade et de parcours qualitatifs pour y accéder;

- le réinvestissement par de nouvelles activités économiques;
- le réaménagement en quartiers mixtes, associant programmes résidentiels, équipements collectifs et économiques;
- l'accueil de nouvelles fonctions pour amplifier l'attractivité des sites: animation culturelle, restauration, loisirs, économie, événementiel, etc.;
- les usages et exploitations temporaires à des fins productives ou culturelles.



Armature du Parc Machine postindustriel.

I Le Parc Naturel

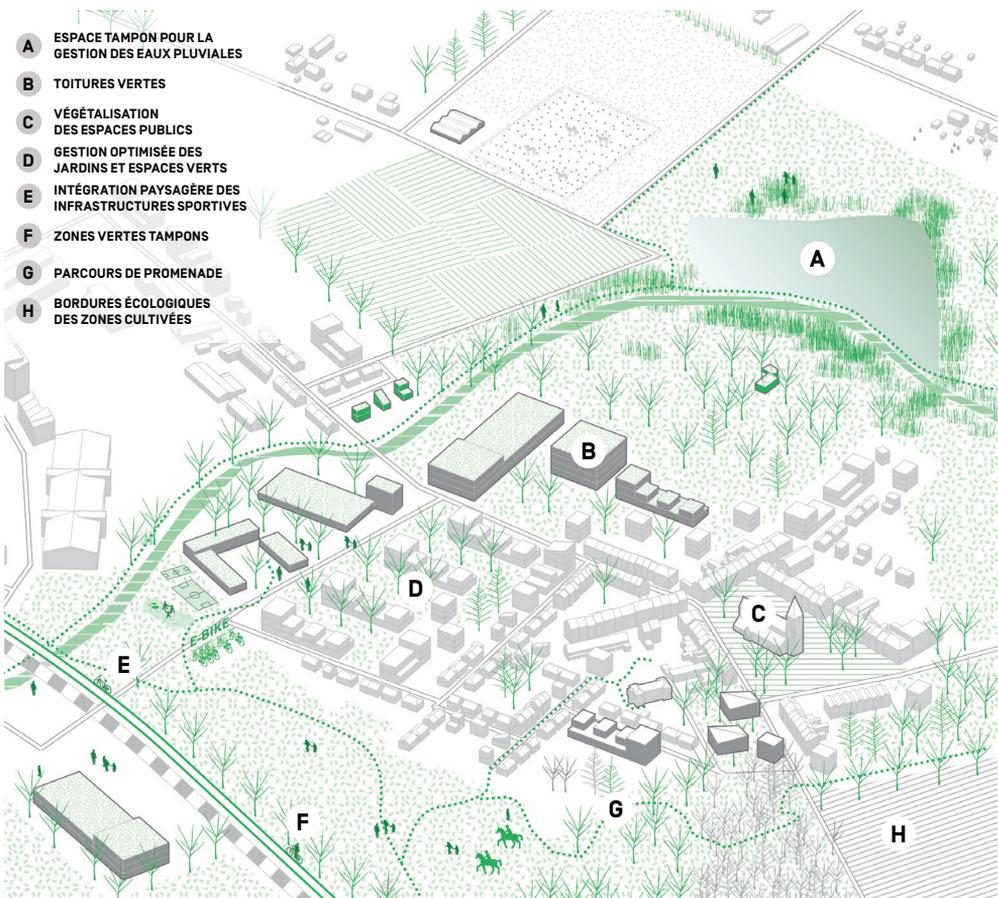
Sur tout le territoire, le concept de Parc Naturel sert de guide à la création d'un réseau robuste d'espaces ouverts. Les vallées fluviales, les massifs forestiers, les zones agricoles et les liaisons écologiques constituent l'épine dorsale souple du Parc.

L'amélioration des connexions entre les différents espaces, à l'échelle locale et supralocale, renforce le réseau d'espaces ouverts, son fonctionnement et son extension au sein des zones urbanisées. Ce réseau doit permettre la création de continuité et le développement de la nature, de l'eau, du sol, de la biodiversité et de l'agriculture locale. Il doit également constituer des supports pour les espaces de loisirs doux et la

mobilité active. Les services écosystémiques¹ rendus par les espaces ouverts sont essentiels et multiples pour :

- la production alimentaire ;
- la mise à disposition de matières premières ;
- la régulation du climat ;
- la pollinisation par les insectes ;
- la protection contre les inondations ;
- la purification de l'air ;
- la dimension sociale et de loisirs ;
- etc.

1. Les services écosystémiques représentent l'ensemble des services procurés par la nature (dans le sens large du terme) à l'être humain et à la société.



Maillage vert et bleu du territoire.

Gérer le territoire dans une vision de Parc Naturel implique de :

- consolider les grandes entités naturelles et les protéger des aménagements qui affecteraient leurs qualités écologiques ;
- renforcer et développer les maillages verts et bleus, en assurant la continuité entre les grandes entités naturelles, mais aussi au sein des zones urbanisées (jardins, parcs, cours d'eau...);
- protéger et améliorer l'état de la biodiversité ;
- préserver les zones agricoles, en évitant la fragmentation des espaces, en luttant contre l'étalement urbain et en préservant l'accessibilité aux terres cultivables.



Le renforcement de l'identité territoriale

L'image de Parc de Charleroi Métropole est également à travailler au travers du *branding* territorial et de la promotion touristique du territoire, valorisant les complémentarités entre le Parc Machine et le Parc Naturel. Les tendances liées au *slow* tourisme, à l'écotourisme, aux tourisms urbain et culturel sont autant d'opportunités de renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

Le renforcement de l'identité et de l'attractivité passe également par la valorisation du riche patrimoine historique et architectural du territoire : mise en réseau des centres historiques, cités médiévales, villages de caractère, qualité du bâti, éléments de patrimoine architectural et culturel reconnu.

Pour accentuer la mise en tourisme de Charleroi Métropole et sa praticabilité, les éléments suivants sont aussi essentiels :

- renforcement de l'offre d'hébergements et d'accueil touristiques ;
- développement de la mobilité active (cycliste, pédestre, fluviale, etc.);
- préservation des paysages ;
- soutien à la gastronomie locale, préservation des savoir-faire, stimulation de l'artisanat, etc.

I Projets illustratifs

Une réappropriation des éléments de paysage

Carsid, Thy-Marcinelle, la plateforme multimodale Châtelet-Charleroi, etc. : comment intégrer ces mastodontes industriels dans un Parc Machine comme support de la métamorphose du territoire ?

D'un point de vue touristique, le Parc Machine, au niveau de l'ancien site de Carsid, s'inscrira sur le tracé du Chemin de l'Eau d'Heure et assurera une plus-value paysagère lors de la balade.

Cet itinéraire structurant de mobilité active offrira une liaison qualitative entre les Lacs de l'Eau d'Heure et Charleroi. Une opportunité de valoriser les communes traversées, leur offre HoReCa et l'artisanat local !

Il est également essentiel d'intégrer cette architecture brutale dans un paysage pacifié. Le site de Thy-Marcinelle sera ainsi végétalisé et accueillera de nouveaux immeubles de bureaux. Son bardage sera rénové. Ces aménagements contribueront à l'embellissement de l'entrée de ville.

Quand le Sporting s'élance !

Le Master Plan Sambre Ouest mise sur un renforcement de la trame urbaine de Marchienne-au-Pont et Monceau-sur-Sambre, ainsi que sur un déploiement d'équipements communautaires et collectifs.

Le nouveau stade du Sporting de Charleroi est le fer de lance de ce dossier. L'accessibilité multimodale sera un élément majeur de sa conception : métro, bus, train, mobilité active, etc. Les visiteurs pourront ainsi faire la navette entre le stade et le centre-ville tout en profitant également de solutions de parking sécurisées.



Projet d'amélioration de l'intégration paysagère de l'usine Thy-Marcinelle.

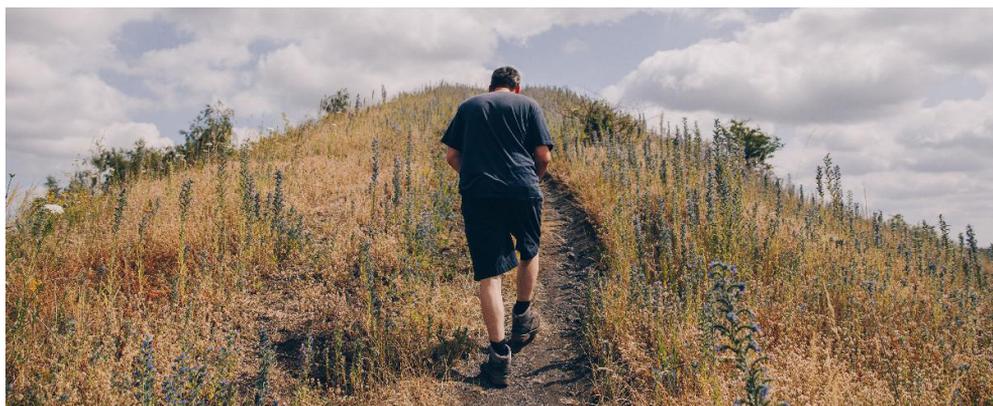


Le Masterplan Sambre Ouest.

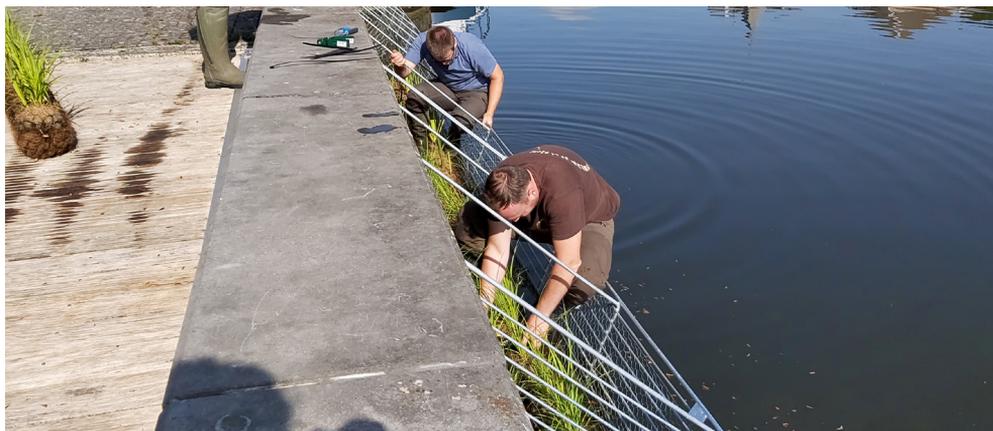
Le paysage naturel minier au service du citoyen

Le territoire de Charleroi Métropole, historiquement lié à l'industrie minière, est parsemé çà et là de quelque 22 terrils accessibles aux visiteurs. Le portail web destinationterrils.eu, lancé en 2021, permettra aux habitants et aux touristes de se renseigner sur leur accessibilité, leurs qualités patrimoniales, la biodiversité et les itinéraires de balades. Des cartes de sensibilité, recensant l'ensemble du vivant et permettant une gestion durable, ont été établies pour chaque terril.

Le site du Martinet, avec ses deux terrils, poursuit sa mue vers le déploiement d'activités de transformation alimentaire en phase avec son caractère patrimonial et naturel. Des projets variés y sont ainsi menés : circuits de découverte, transformation alimentaire, mais aussi un plateau bocager dédié à la culture et l'énergie. Une véritable aubaine pour les citoyens qui pourront s'y promener et s'y procurer des produits locaux dans une logique de circuit court.



Sentier de randonnée sur les terrils.



Pose de paniers végétalisés sur la Sambre.

Parc Naturel et renforcement des trames bleue et verte

Tant en milieu rural qu'urbain, des initiatives sont prises pour renforcer et valoriser les entités naturelles du territoire. À titre d'exemple, le développement de l'Arboretum 156 le long du RAVeL Momignies-Chimay offre aux habitants un environnement propice à la promenade et constitue un support de développement de la biodiversité.

En ce qui concerne les agglomérations, les communes du Val de Sambre ont contribué au projet TVBuONAIR pour l'intégration des trames bleue et verte en milieu urbanisé : aménagement de prairies fleuries, placement de paniers végétalisés sur la Sambre, mise à disposition de potagers partagés...

Citons également l'initiative de la commune des Bons Villers qui s'est dotée d'un plan d'action écologique prévoyant, d'ici 2024, la plantation de 20.000 arbres sur son territoire.

Une identité nouvelle

Pour valoriser l'image et l'identité de Charleroi Métropole, la Conférence des bourgmestres et le Comité de développement stratégique ont porté la création d'une identité visuelle et promotionnelle propre : logo, site web *charleroi-metropole.be* newsletter, page Facebook, etc.

On retrouve ces nouveaux éléments dans divers supports : publication du Petit Futé Charleroi Métropole, site web : *cm-tourisme.be*, capsules vidéos, etc.



CIMI TOURISME Explorer Themes Pro En Pratique **Actualités** FR

Actualités

Trois endroits bucoliques pour déconnecter !

05/08/2021

Des circuits adaptés aux cyclistes PMR

29/07/2021

CIMI TOURISME Explorer Themes Pro En Pratique **Actualités** FR

L'aventure à deux pas de chez vous

EN SAVOIR PLUS

01 Charleroi Métropole Tourisme 02 Découverte urbaine 03 Sport & Nature 04 Terroir & Patrimoine

CIMI DÉCOUVRIR LA MÉTROPOLE PROJETS EN PRATIQUE

f i FR

La Métropole

Charleroi Métropole réunit 30 communes et près de 600.000 habitants. Elle dispose d'atouts et de richesses indéniables qu'elle souhaite faire découvrir localement et internationalement.

1.2

Intégrer les exigences spatiales de l'économie du 21^e siècle

Les espaces proposés allient qualité et qualité de vie sur l'ensemble du territoire de manière homogène. Le territoire concilie production et cadre de vie en favorisant la mixité de fonctions. Les projets développés pour les activités économiques resserrent l'espace et diminuent leur emprise paysagère.

Les zones rurales et urbaines sont connectées efficacement. Charleroi Métropole s'intègre dans les territoires dynamiques de l'Europe du Nord et la coopération avec l'aire bruxello-brabançonne est intensifiée.

Les critères d'attractivité des territoires pour les entreprises ont évolué au fil du temps. Si historiquement, le coût du foncier, l'accessibilité rapide (routière ou fluviale) et le coût de la main-d'œuvre ont joué un rôle déterminant, à l'heure actuelle, d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte : la qualité des lieux d'accueil de l'activité économique ainsi que la qualité du cadre de vie en général. Le défi du territoire consiste à construire la compatibilité entre l'activité éco-

nomique et le territoire apaisé. Pour s'adapter à l'économie du 21^e siècle, Charleroi Métropole doit veiller à mieux concilier la qualité des lieux avec les développements économiques et industriels. Les opportunités de création d'emploi ne doivent pas être source d'une dégradation du cadre de vie. Il y a un enjeu à ressermer l'espace de développement économique et à le ramener autant que possible à la part minimale de l'emprise paysagère nécessaire.

Cinq principes d'implantation territoriale découlent de cette évolution.

Connecter davantage le territoire à la zone d'attractivité du Nord

Il s'agit de renforcer l'articulation avec les Brabant wallon et flamand et avec la région de Bruxelles-Capitale. Les coopérations dans l'axe nord-sud doivent être développées et des synergies sont à rechercher entre les écosystèmes pouvant s'intégrer dans les plans régionaux en matières d'innovation, de développement industriel et de développement stratégique.

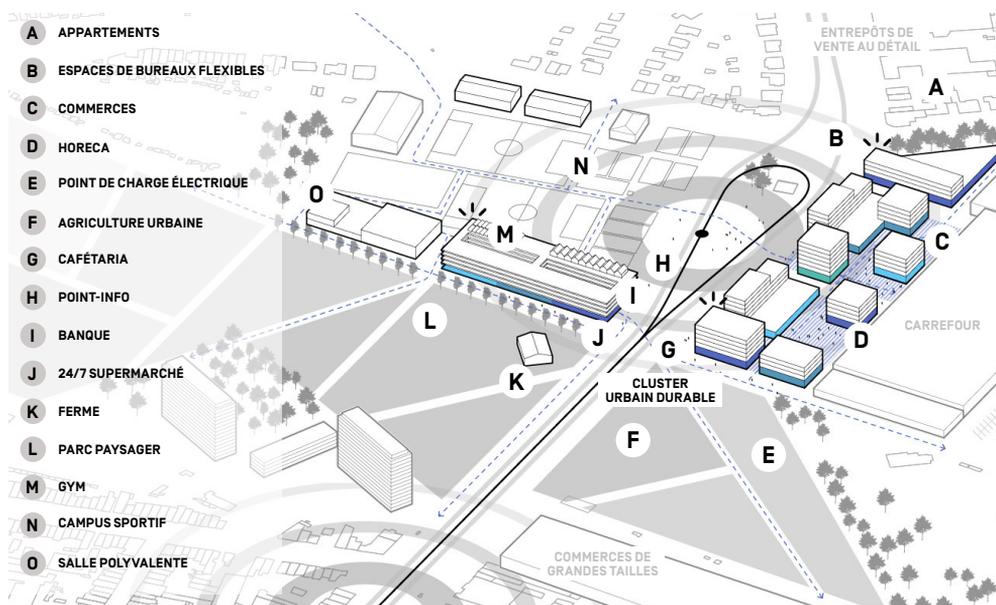
Charleroi Métropole dispose de nombreux atouts pour prolonger le territoire ultramétropolitain du Nord : proximité spatiale, disponibilité foncière, grande qualité paysagère, connexions ferroviaires et routières, proximité des pôles de connaissance et d'enseignement (Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Namur, Mons, Gembloux, etc.), et le développement progressif de l'enseignement universitaire sur le territoire. Un travail reste à mener sur l'amélioration d'une série de points tels

que le niveau de la recherche et de l'innovation, les innovations de marché et le niveau de qualification de la population.

Assurer la qualité dans les espaces à vocation économique

Les Parcs d'activités et autres zones dédiées à la fonction économique doivent évoluer qualitativement selon différents points: en diminuant leur dépendance à la voiture et en améliorant leur accessibilité par les transports en commun et les modes actifs; en travaillant l'intégration paysagère ainsi que la qualité environnementale de toutes leurs implantations; en prenant en compte la performance des bâtiments, le choix des matériaux et l'esthétique lors de la conception architecturale; en intensifiant l'usage du foncier, tant en emplois qu'en utilisation du sol; et, pour terminer, en favorisant l'écologie industrielle et territoriale¹ et l'économie.

1. L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins (définition ADEME).



Concilier qualité de vie et économie.



Charleroi Porte Ouest.

| Favoriser la mixité des fonctions

Les activités économiques tertiaires et de services ont leur place dans les espaces urbanisés, pour des raisons évidentes d'accès, de rationalisation de l'espace, mais également selon une logique de proximité et de mobilité.

Par ailleurs, certaines activités de production sont compatibles avec l'habitat : leur intégration dans le parcellaire habité doit être favorisée.

Les typologies de mixité horizontale (au sein d'une même rue, d'une même parcelle) et verticale (dans un même bâtiment) peuvent être encouragées en ce sens, en privilégiant la cohabitation des activités résidentielles et socioéconomiques au sein des quartiers.

| Intensifier l'utilisation du foncier

Il s'agit d'accompagner la modernisation, la requalification et le renouvellement urbain des espaces économiques existants, en visant une plus grande compacité des activités.

Les espaces d'activité doivent être conçus de manière modulaire, assurant plus de flexibilité au fonctionnement des entreprises, à l'évolution de leurs besoins et aux synergies possibles avec d'autres entreprises.

| Réserver des espaces conçus pour les activités aux besoins spécifiques

Certaines activités, qui génèrent des nuisances importantes (charroi¹, nuisances sonores et environnementales...) et demandent de grands espaces ou de grosses infrastructures, restent non compatibles avec l'habitat. Il s'agit de renforcer la spécialisation des sites existants, ainsi que leur intégration paysagère ou de privilégier la réaffectation d'anciens sites pour l'accueil de ce type d'activité.

Une attention particulière est portée à la mise en scène ou à la création de zones tampons naturelles pour mieux intégrer visuellement les espaces occupés par les entreprises qui participent à la fabrication de la ville et à son dynamisme économique et sociétal. La densification de l'utilisation foncière de ces espaces, mais aussi l'optimisation de leur potentiel multimodal (voie d'eau et voie ferrée), ainsi que le développement de dynamiques expérientielles sont encouragés.

1. Le charroi désigne le trafic des véhicules de transport de marchandises et matériaux, principalement.

I Projets illustratifs

Repenser l'implantation de l'activité économique

Afin de lutter contre le processus d'artificialisation des sols, il est nécessaire de resserrer et d'optimiser l'espace du développement économique et de l'intégrer au mieux au tissu urbain.

À titre d'exemple, le développement de structures de travail partagées s'inscrit dans cette logique, comme pour la Ferme Coworking de Chimay, le Coworking E420 à Mariembourg ou encore le Coworking Charleroi Entreprendre. Ces espaces allient concentration des activités en un même lieu, soutien au développement de l'entrepreneuriat et diminution de la dépendance en surface de bureaux.

Dans une logique similaire, le Hub créatif HUB-C se dote d'un incubateur pour les porteurs de projets autour des industries culturelles et créatives. Situé au deuxième étage du Quai 10, cet espace

permet l'accompagnement et la mise à disposition de supports à la fois techniques et logistiques. C'est aussi un lieu d'échanges avec des experts et partenaires au service de l'intelligence territoriale et de l'économie créative.

Des microzones d'activités économiques, qui répondent à ces nouveaux défis pour accueillir des PME et TPE, sont aussi en création. Celle du site de Surchiste à Fontaine-l'Évêque, vaste de 5 hectares, sera finalisée en 2021.



La Ferme Coworking à Chimay.



Coworking Charleroi Entreprendre.



A6K-E6K.



L'Écopole.



L'Écopole.

L'activité économique à l'heure du développement durable et de l'économie circulaire

IGRETEC, avec le soutien de la structure faitière Wallonie Développement, s'inscrit comme acteur de la transition énergétique. Le développement de communautés d'énergie renouvelables, dans les parcs d'activités économiques, est à l'étude et les entreprises peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement en matière d'économie circulaire. Un objectif double: diminuer la facture énergétique des entreprises et estomper l'empreinte carbone liée à l'activité économique.

Situé sur les communes d'Aiseau-Presles et Farciennes, le Parc d'activités économiques ECOPOLE s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Une entreprise désirant s'y installer devra répondre à une série d'exigences en matière de développement durable et proposer un projet qui soit en harmonie avec la philosophie du site. Le PAE, relié au réseau cyclable et proche de deux gares, favorise l'accès multimodal et assurera la production d'une grande partie de ses besoins énergétiques.

Il est aussi question de créer des synergies avec les entreprises voisines, les pouvoirs locaux, les commerçants, les centres de formation et les riverains.

Renouveler l'outil existant

Afin d'améliorer la performance et l'exemplarité de ses Parcs d'activités économiques, IGRETEC modernise et aménage. Ainsi, l'ensemble de la voirie de l'AEROPOLE est rénovée pour favoriser la multimodalité. Dans le cadre de l'initiative wallonne YES WE PLANT, des vergers ont été plantés dans les PAE Airport I, II et ECOPOLE. IGRETEC entend ainsi verduriser les zones non constructibles dans ses parcs d'activités économiques et offrir un agrément paysager aux travailleurs. C'est aussi un geste concret pour la planète puisque les arbres fixent une partie du dioxyde de carbone. À terme, des partenariats avec les pouvoirs locaux seront établis pour valoriser la production fruitière des vergers.

1.3

Passer du Territoire au Terroir

Charleroi Métropole développe l'identité d'un Terroir au sens fort : une terre, une nature, des hommes et des savoir-faire. L'espace ouvert (rural comme urbain) devient paysage productif/récréatif sur les plans écologique et économique, tout en apportant une valeur sociale ajoutée.

La transition vers une alimentation locale, saine et durable est en route, en renforçant et développant la filière agroalimentaire et les circuits courts. Les pratiques agricoles et sylvicoles s'adaptent et innovent pour augmenter la qualité, la durabilité et la diversification des productions.

À l'échelle de Charleroi Métropole, il s'agit de développer l'identité d'un Terroir au sens fort : une terre, une nature, des hommes et des savoir-faire.

En ce sens, l'agriculture et la nature ne peuvent plus être considérées comme des mondes séparés. L'espace ouvert, en milieu rural comme urbain, devient paysage productif sur les plans

écologique et économique, et récréatif, avec une grande valeur sociale ajoutée : production alimentaire, conservation de la biodiversité, protection de l'eau, détente, éducation, emploi, etc.

Pour développer cette image de Terroir, Charleroi Métropole dispose d'atouts et d'éléments favorables. En voici la liste (à la page suivante) :

- un secteur de l'agriculture et de la sylviculture en croissance;
- des exploitations agricoles qui se développent et se transforment pour s'adapter aux enjeux et tendances de notre époque;
- une agriculture très diversifiée à l'échelle des différents plateaux: céréales et grandes cultures, maraichage, production laitière, élevage, mais aussi horticulture;
- la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole qui accompagne le développement des filières bio;
- la reconnaissance du Parc Naturel Viroin Hermeton (Viroinval, Couvin et Philippeville);
- un terroir déjà riche de produits phares: brasseries, fromages, charcuteries, etc.



Ferme de Forestaille à Lobbes.

Pour cette stratégie, **trois principes** peuvent être appliqués.

Accélérer la transition vers une alimentation locale, saine et durable

En travaillant à la fois sur la croissance de la demande et celle de l'offre, les approches de cette démarche sont multiples et complémentaires :

- soutenir la production et la distribution des produits locaux en développant les circuits courts, à destination des collectivités, des citoyens et des entreprises;
- faciliter la circulation des produits locaux sur le territoire en structurant la logistique et les activités de transformation des produits agricoles;
- développer des projets de recherche et d'innovation sur l'ensemble des filières;
- développer la formation et l'emploi local;
- favoriser la création d'activités en structurant une offre d'accompagnement et de financement spécifique au secteur ainsi que des infrastructures partagées;
- favoriser l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité;
- assurer la coordination des projets sur l'ensemble du territoire via la mise en place de deux organes de gouvernance (un Conseil de Politique Alimentaire [CPA] et un comité de suivi institutionnel);
- sensibiliser et favoriser les relations entre les producteurs et les consommateurs grâce aux canaux de communication et d'évènements.

Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles

Les pratiques agricoles et sylvicoles doivent se consolider et s'adapter pour augmenter la qualité, la durabilité et la diversification des productions.

Les innovations agricoles qui favorisent la transition vers une agriculture durable sont à encourager : développement de l'agriculture urbaine, de l'agroforesterie¹, du *smart farming*², etc.

L'accompagnement et le financement des agriculteurs pour développer les filières bio et les pratiques agricoles plus raisonnées doivent être renforcés, dans une optique de transition agroécologique.

Parallèlement, il faut veiller à gérer et exploiter les forêts de manière responsable et durable, tant pour ce qui touche à la gestion technique des massifs forestiers qu'à la gestion d'actifs. L'exploitation forestière doit pouvoir être mise en synergie avec les usages touristiques du territoire en visant à assurer la multifonctionnalité de la forêt (équilibre entre les fonctions économique, écologique et sociale).

Conforter l'image de Charleroi Métropole comme Terroir

L'image de Terroir est favorisée en misant sur différentes stratégies :

- le renforcement de la qualité et de l'image de marque des produits issus du Terroir, en valorisant les spécialités et les « villes de bouche », portes d'entrée du territoire ;
- la mise en valeur de paysages de qualité et de la biodiversité, enrichis par l'activité agricole (diversification des cultures, haies et bocages...) et par l'activité forestière et l'agroforesterie ;
- la préservation de l'intégrité des milieux naturels en limitant l'artificialisation des sols.

1. L'agroforesterie est un modèle agricole associant volontairement sur une même parcelle la présence d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou de l'élevage, à des fins fonctionnelles et/ou de production.

2. Le *Smart Farming* se caractérise par l'utilisation de technologies au service des exploitations agricoles autour de trois axes : la collecte de données, la simplification du travail opérationnel des agriculteurs, l'optimisation des activités et des interactions au sein d'un réseau de fermes connectées.



I Projets illustratifs

Repenser nos modes de production et de consommation

Se rapprocher de l'essentiel, mettre les mains dans la terre, préparer un repas à base de produits frais récoltés dans un potager. Nous avons tendance à oublier ces gestes simples. Pour favoriser la transition vers une alimentation locale, saine et durable à l'échelle d'une métropole, l'enjeu est de créer une dynamique de relocalisation de la production, de la transformation et de la consommation.

Au travers de Food.C, des initiatives sont encouragées et coordonnées, comme la création d'une cuisine centrale qui fournira plus de 20.000 repas par jour à base de produits sains et locaux aux cantines des collectivités du territoire.

L'alimentation saine doit être accessible à tous et en ce sens, la dynamique de Ceinture alimentaire, coordonnée par SAW-B, œuvre pour le développement de filières alimentaires bio via un travail de concertation entre producteurs, distributeurs et consommateurs.

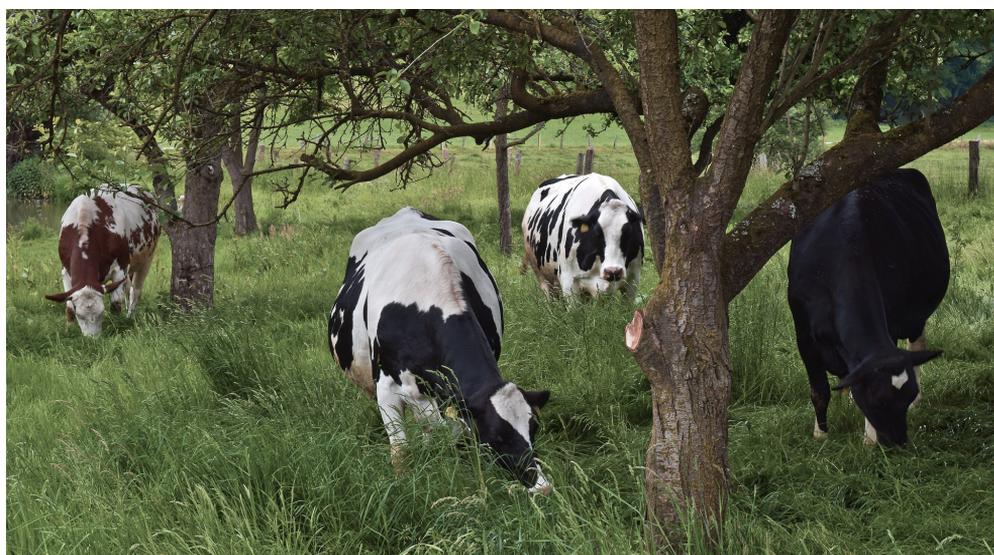
Une alimentation saine, produite et distribuée localement, c'est aussi le leitmotiv de COOPESEM. Cette coopérative de producteurs et de consommateurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse vend ses produits locaux via un e-shop. La coopérative propose six points de collecte: Gerpinnes, Thy-le-Château, Couvin, Philippeville, Florennes et Matagne-la-Petite.

D'autres acteurs sont également à pied d'œuvre comme les Halles, le projet CADI porté par la Botte Paysanne, la Chimay-Wartoise et le Parc Naturel Virain Hermeton, la Ruche qui dit Oui, les ventes directes à la ferme, etc.





Un exemple d'agroforesterie.



Un autre exemple d'agroforesterie.

Sensibiliser, former, accompagner, etc.

On peut tous agir en faveur d'une dynamique alimentaire plus raisonnable. En rendant visite aux Jardins d'Agricoeur à Frasnes-lez-Gosselies par exemple. Cet organisme propose des permanences avec un objectif d'insertion sociale autour du maraichage et de l'alimentation saine. On y apprend à planter, à entretenir, récolter et cuisiner les légumes. Les jeunes entrepreneurs agroalimentaires y trouveront même un lopin de terre à exploiter et un accompagnement administratif.

Un projet citoyen similaire se développe plus proche de la ville: Jumet.bio. Il s'agit de la reconversion du domaine du couvent Notre-Dame en ferme urbaine biologique. Via la permaculture, cette ferme permettra la formation et la qualification aux techniques agricoles durables. À terme, une Maison de l'alimentation durable viendra s'implanter sur le site.

Il sera aussi bientôt possible pour les porteurs de projets agroalimentaires d'être accompagnés au sein d'incubateurs. On les trouvera à la fois en zone urbaine et en milieu rural. Le but ? Mettre à disposition des infrastructures et un accompagnement dédiés aux projets axés autour de l'alimentation saine et durable.

Innovation et évolution des pratiques vers une production efficace et durable

On ne pourrait parler du terroir sans en évoquer ses métiers et savoir-faire. C'est ainsi que le métier de forestier est mis au-devant de la scène à travers un projet de Parc à grumes au sud du territoire. Les grumes sont des troncs d'arbres abattus et débarrassés de leurs branches. Le projet de parc, porté par la commune de Sivry-Rance, permettrait l'optimisation et la valorisation de la vente de ce produit de qualité fortement apprécié par les experts: le chêne du sud de Charleroi Métropole.

Au-delà du développement de la sylviculture, les pratiques agricoles peuvent aussi évoluer durablement en intégrant les concepts de l'agroforesterie qui repose sur l'association volontaire, sur une même parcelle, d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou de l'élevage. Plusieurs fermes pilotes sont accompagnées dans cette optique par le Centre de Développement Agroforestier de Chimay (CDAF). Les avantages de cette pratique sont multiples: amélioration des productions agricoles, protection des cultures, production de bois, biodiversité, etc.



Formation en maraichage.

1.4

Irradier le territoire par les mobilités

L'organisation du territoire et les infrastructures de mobilité facilitent l'accessibilité et le transfert modal, en intégrant les objectifs de la vision FAST, portée par la Wallonie : les corridors multimodaux sont développés, les nœuds et les centralités accessibles de manière durable sont renforcés.

L'accessibilité du territoire par les différents modes (vélo, marche, transports en commun...) est consolidée. Le réseau routier est optimisé et hiérarchisé. Le transport par voie d'eau est valorisé.

La circulation automobile s'apaise dans les centres. L'accessibilité des espaces ouverts (sports, tourisme, loisirs, nature, production alimentaire locale, vente directe, patrimoine...) est moins dépendante de la voiture individuelle.

La mobilité est le résultat de l'organisation spatiale de nos activités. En organisant les réseaux de transport, l'aménagement du territoire peut contribuer à orienter les habitudes de déplacements. L'usage de la voiture individuelle a atteint ses limites, au vu des enjeux climatiques, mais aussi parce que l'accessibilité aux biens et aux services pour tous est une nécessité économique et sociale.

S'inscrivant dans les objectifs de la vision FAST, adoptée par la Wallonie, la Métropole soutient la mise en place d'un système de mobilité qui garantit à tous la Fluidité, l'Accessibilité, la Santé et la Sécurité via le Transfert modal. Le Projet de Territoire doit organiser la mobilité de manière à réduire le recours à la voiture individuelle et à favoriser l'usage des modes alternatifs : transports en commun, vélo, marche, covoiturage, etc.

La réalisation de corridors multimodaux vise à créer les conditions optimales de mobilité multimodale et de développements démographique et économique dans des centralités mises en réseau par des transports en commun et modes actifs à haute qualité de service.

Il s'agit d'orienter une urbanisation qualitative du territoire en renforçant la structure existante et en rendant l'ensemble du territoire accessible, et donc performant.

Dans la logique de cette stratégie, **huit approches** complémentaires sont à développer.

Une politique d'implantation adaptée

Une politique d'implantation «le bon programme au bon endroit» aura un impact majeur sur les besoins à long terme en matière de transport.

Le regroupement des fonctions permet de réduire les distances moyennes parcourues et rend la marche et le vélo plus attractifs. La concentration du logement, des équipements et de l'emploi dans les centralités et aux abords immédiats des nœuds de transport favorise l'usage des transports en commun.

Le renforcement des points multimodaux

Les centralités pourvues d'une gare ou d'un nœud de transports en commun doivent garantir une accessibilité durable et multimodale : connexions au réseau TEC, horaires coordonnés, accès cyclables et piétons, espaces de stationnement sécurisés, etc.

La concentration des fonctions génératrices de déplacements (bureaux, services publics, logements...) au sein de ces points multimodaux renforcera leur accessibilité de manière optimale.

I Des transports publics qualitatifs

Un réseau de transports en commun à haute qualité de service est un levier stratégique pour orienter l'aménagement du territoire.

À l'échelle du bassin de vie, il s'agit notamment de :

- renforcer les corridors multimodaux par le maintien et le développement des lignes de chemin de fer, en particulier la ligne 132 et la 130A, et la mise en place de Bus Express, reliant les principaux pôles du territoire entre eux et vers les pôles des territoires voisins;
- renforcer le réseau urbain de transports en commun (Bus à Haut Niveau de Service, extension du Métro léger, etc.);
- développer une offre spécifique optimisée dans les zones moins denses où la demande de transports collectifs est moindre.

Un réseau routier hiérarchisé et optimisé

La hiérarchisation claire du réseau routier est nécessaire pour optimiser l'infrastructure et réduire l'impact du trafic routier sur le cadre de vie. Catégoriser les routes de manière fine et améliorer la lisibilité de cette hiérarchie (réseau rapide structurant, routes principales de liaison régionale, routes de liaison intervillages ou inter-quartiers, desserte locale...) permet de garantir la cohérence du réseau routier et de limiter le transit indésirable.

Selon la catégorie de routes concernées, l'usage de l'espace et le type d'urbanisation le long de celles-ci devront être cohérents, de manière à augmenter l'efficacité et la sécurité du réseau.



Une circulation automobile apaisée dans les centralités

L'amélioration de l'accessibilité multimodale des villes et des villages est une opportunité pour réduire l'impact de la circulation automobile et du stationnement dans les espaces publics.

Les centralités apaisées améliorent le cadre de vie, permettent l'aménagement d'espaces publics de qualité, favorisant la convivialité, la sécurité, et donc la marche et le vélo.

Le transfert modal du transport de marchandises

Le transfert modal du transport de marchandises est encouragé afin de réduire l'impact du transport routier logistique sur le réseau et limiter les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

Le transport par voie d'eau est optimisé, notamment au départ de la plateforme multimodale Charleroi-Châtelet. L'accueil des entreprises utilisatrices de la voie d'eau est privilégié sur les terrains accessibles. L'infrastructure renforce l'usage de la voie d'eau, organise l'accueil des activités qui le permettent et optimise les connexions avec le réseau ferroviaire et le réseau routier principal.

Sur le long terme, des plateformes ferroviaires multifonctionnelles permettant le transbordement des marchandises sur des trains cargo sont implantées en connexion avec les autres réseaux.

Enfin, les espaces situés à proximité de l'aéroport doivent intégrer les opportunités de traitement logistique à haute valeur ajoutée et adaptées au tissu économique local.

Un soutien aux solutions de mobilité innovantes

L'offre de mobilité est en constante évolution, notamment via la diversification des services offerts. Des solutions innovantes peuvent améliorer les options de déplacement de manière durable :

- développement d'une offre en voitures et vélos partagés, principalement dans les centralités et les nœuds multimodaux, et développement du covoiturage;
- mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations CNG;
- adaptation d'une offre de transports en commun à la demande;
- aménagement d'infrastructures adaptées pour des navettes autonomes;
- exploitation des opportunités offertes par la voie d'eau, liées aux déplacements fonctionnels ou de loisirs et tourisme.



Projet du Bus à Haut Niveau de Service.

I Projets illustratifs

Une offre de transports qui s'étoffe

Pour évoluer vers une société plus durable et résiliente, il faut réduire la dépendance à la voiture individuelle et renforcer l'accessibilité multimodale du territoire. Divers projets vont en ce sens : la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service au sud de Charleroi ou la création de nouvelles lignes Express, comme celle qui relie désormais Momignies à Charleroi.

Pour favoriser la multimodalité, plusieurs communes travaillent d'ores et déjà à la création de Mobipoles, véritables lieux d'échange modal, proposant des services à haute valeur ajoutée, au départ desquels on pourra rejoindre les pôles.

C'est le cas par exemple des projets développés pour les gares de Walcourt ou de Fleurus. Ce renforcement des services permettra une mobilité plus accessible et transversale.

Pour réduire l'impact carbone, demain nous prendrons davantage les transports en commun, nous covoiturerons, nous utiliserons notre vélo et nous limiterons le recours à la voiture individuelle.

Pour faciliter la vie des habitants, une Centrale locale de mobilité est déployée pour toutes les communes du territoire. Elle conseille le citoyen à la demande, suggère des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle, renforce et coordonne l'offre de transports à la demande.



Un plan de mobilité ...

La réalisation d'un plan de mobilité à l'échelle de la Métropole a été initiée par la Conférence des bourgmestres et le Comité de développement stratégique. Le plan, qui sera lancé avec le soutien de la Wallonie, est pensé en document d'orientation, d'organisation et de gestion des déplacements. Il posera les bases d'une vision et d'une stratégie durable en matière de mobilité.

Un territoire cyclable

Qu'il s'agisse de déplacements quotidiens ou de tourisme, le vélo a le vent en poupe.

Diverses initiatives offrent aux cyclistes des itinéraires performants et sécurisés. Le futur ring vélo à Charleroi est une boucle cyclable structurante de 24 km de long. La distance qui le sépare du centre-ville est de 1 à 3 kilomètres, selon où l'on se situe sur celui-ci. Emprunter cet itinéraire permettra aux cyclistes de relier les différents quartiers aux pôles d'attractivité, de rejoindre le Chemin de l'Eau d'Heure et de se rendre dans les communes voisines en empruntant les corridors cyclables connectés au ring vélo.

Au sud du territoire, les 19 communes affiliées à la Maison du Tourisme du Pays des Lacs sont balisées par le réseau points nœuds 1.000 bornes à vélo. L'extension récente de ce réseau permettra l'accroissement des séjours touristiques et un impact positif sur l'économie de la région.

On enfile sa plus belle paire de baskets !

Couvin, Pont-à-Celles, Viroinval et Walcourt ont été labélisées communes pédestres en 2020. Ces communes de Charleroi Métropole favorisent la mobilité active et développent de la petite voirie publique. Un des enjeux pour ces communes est de parvenir à faire changer les habitudes de leurs habitants en facilitant et en encourageant leurs déplacements à pied.



Il s'agira donc de poser les bases
d'une vision et d'une **stratégie durable**
en matière de **mobilité**.

2.1

Renforcer le réseau des centres vivants

La qualité de vie est une priorité pour tous les noyaux d'habitat. Le développement de l'habitat se focalise dans les centralités et au sein des corridors multimodaux. L'offre de logements correspond à la demande.

L'attractivité des centres et des noyaux villageois est renforcée par un traitement qualitatif de l'espace public et des aménagements favorisant la marche et les déplacements à vélo, par un renforcement des espaces verts et récréatifs et par un renouvellement adapté des logements pour répondre aux exigences actuelles de confort de vie et de performance énergétique.

La fragmentation des espaces ouverts est endiguée.

L'aménagement du territoire doit contribuer à la qualité de notre cadre de vie et à la garantie d'un logement adapté et confortable pour tous. L'urbanisation dispersée a un impact social et écologique important. Le défi est donc d'inverser cette tendance. Cela nécessite une approche différenciée selon la typologie des centralités. Cela nécessite également le développement d'un réseau constitué d'entités complémentaires, connectant entre eux les noyaux d'habitat répondant à des niveaux d'ambition différents

dans l'organisation globale du territoire: centres urbains, petites centralités, pôles villageois, etc. Plusieurs paramètres essentiels doivent être pris en compte pour la détermination des lieux favorables au développement de la fonction résidentielle: la connectivité multimodale, pour répondre à nos besoins en déplacements de manière qualitative et durable; la proximité des équipements et services pour répondre rapidement à nos besoins de tous les jours; et enfin, la qualité des espaces publics.

Trois principes d'action complémentaires peuvent être définis.

Privilégier la croissance démographique dans les centralités

L'offre de nouveaux logements est prioritairement orientée dans les centres urbains et les petites centralités bien équipées et bien connectées au sein des corridors multimodaux.

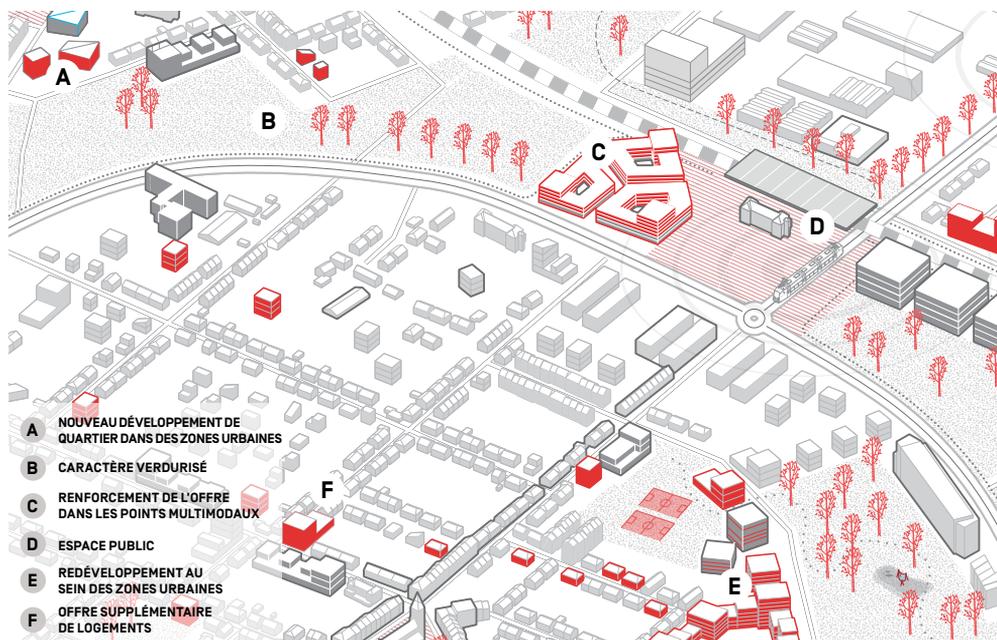
Tout en veillant à renforcer la qualité de vie dans les centres urbains, il s'agit aussi d'y renforcer l'offre de services et d'équipements et d'y réorienter les développements commerciaux compatibles (biens de consommation courante, habillement, etc.) pour que leur facilité d'accès participe à l'attractivité des lieux.

Les petites centralités au sein des corridors multimodaux renforcent les axes structurants et la demande en transports publics et mobilités durables, grâce à leur bonne connexion aux pôles d'emploi et de services.

Parallèlement, il s'agit de veiller à une répartition équilibrée de logements abordables, tant publics

que privés, au sein des centralités. L'offre en petites unités résidentielles doit être renforcée pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, mais aussi à la réduction de la taille des ménages. Les nouveaux modes « d'habiter » doivent être pris en compte et évalués en fonction du contexte: colocation, habitat groupé, logements kangourou, etc.

Hors des corridors multimodaux, l'enjeu est surtout de concentrer le développement de logements supplémentaires dans les pôles villageois, en raison de la proximité des services quotidiens et d'un réseau social. Les noyaux résidentiels gagnent à être connectés les uns aux autres pour profiter d'une complémentarité d'équipements et de services du quotidien, en renforçant les réseaux de pistes cyclables et de voies lentes, et en structurant l'offre de transports en commun en ce sens.



Développement de l'offre résidentielle dans les centres urbains.



Renforcer l'attractivité des centres et des noyaux villageois

La densification des centralités doit aller de pair avec l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de leur attractivité. Cette qualification prend de multiples facettes :

- aménagement d'espaces publics de qualité et conviviaux, de places publiques invitant au séjour, à la promenade, propices à l'organisation d'événements, de marchés, etc. ;
- renouvellement adapté des logements pour répondre aux exigences actuelles de confort de vie et de performance énergétique : rénovation du parc existant et recours à des opérations de démolition-reconstruction ;
- valorisation des qualités patrimoniales du bâti et des espaces ouverts ;
- circulation sécurisante et de qualité pour les modes actifs, connexions entre les centres et leur périphérie ;
- renforcement des espaces verts et récréatifs, aménagement d'espaces de jeu, d'infrastructures sportives et de zones de détente et de convivialité pour différentes catégories d'utilisateurs ;
- mise en avant des équipements et services : visibilité, accessibilité, aménagement des abords, gestion du stationnement pour les différents modes ;
- réimplantation de commerces de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, etc.) ;
- valorisation de l'identité des centralités (marketing territorial, terroir, patrimoine, tourisme, etc.).

Empêcher la fragmentation de l'espace ouvert

Lutter contre la fragmentation de l'espace ouvert est essentiel pour renforcer le cadre de vie, en préserver la qualité naturelle ainsi que son potentiel agricole.

La mise en œuvre des terrains à bâtir disponibles hors des centralités et des zones déjà urbanisées devra être limitée. Il faut éviter de densifier des lotissements ou parcs résidentiels situés en dehors des villes et noyaux villageois.

La valorisation de biens qui présentent une qualité patrimoniale (anciennes fermes, par exemple) est à considérer comme une opportunité ponctuelle à traiter de manière qualitative.

L'évolution du parc de logements en dehors de noyaux villageois doit être orientée vers des typologies de logements en lien avec le contexte naturel dans lequel il s'insère: des maisons autonomes (énergie, eau, etc.), des maisons en cohérence avec la dimension agricole présente (en lien avec la production ou la distribution), des maisons intégrées dans une dimension végétale forte (en particulier pour les extensions développées au détriment des zones boisées).



I Projets illustratifs

Redorer le blason des centres urbains

De nombreuses communes souhaitent renforcer l'attractivité de leurs centres urbains et offrir une meilleure qualité de vie à leurs habitants. Des chantiers sont donc lancés pour améliorer le cadre de vie, repenser la mobilité et garantir un meilleur accès aux services et commerces.

Ainsi, le Projet de Ville «Couvin Demain» redynamisera complètement le centre-ville et permettra l'implantation de nouveaux commerces et établissements HoReCa. La ville sera plus attractive et agréable pour ses habitants et se renforcera en tant que pôle touristique jouissant de la proximité de nombreux espaces verts, itinéraires de promenades et attractions. En effet, on retrouve dans un environnement proche: le barrage du Ry de Rome, le Fondry des Chiens, le karting des Fagnes et bien sûr, l'Abbaye de Chimay et ses produits de bouche renommés. La mobilité a déjà été complètement revue suite au contournement de la E420. Le centre de Couvin est apaisé et partage l'espace public en harmonie pour favoriser les déplacements à pied ou à vélo.

À Châtelet, l'opération de rénovation urbaine renforcera l'attractivité du centre-ville. Les espaces publics seront améliorés et végétalisés, avec l'aménagement d'une esplanade verte sur

l'ancien lit de la Sambre. La mobilité sera repensée et les connexions piétonnes et cyclistes entre le RAVeL et la gare seront renforcées. Des sites et immeubles désaffectés auront droit à un plan de requalification, tandis que les habitants bénéficieront de nouveaux services et équipements avec la création d'un « pôle santé » regroupant clinique, maison de repos, crèche, résidence-service et logements destinés aux personnes âgées et PMR. Enfin, une politique générale de redéploiement du commerce sera mise sur pied.

Quant à la Ville de Fleurus, son programme #Transform s'appuie sur une approche globale pour un renouveau du centre-ville: mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, redynamisation commerciale, amélioration de la mobilité et valorisation de la circulation piétonne et de la propreté, nouveau Centre Administratif Intégré, aménagement d'une esplanade de la gare, accueil de nouveaux projets immobiliers privé, etc.



Projet de Centre Administratif Intégré de Fleurus.





Projet de Ville Couvin Demain.

Le souhait est de renforcer l'attractivité des centres urbains et d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants des communes.

De nouveaux quartiers dans les cartons

À Courcelles et Farciennes, la construction de nouveaux quartiers permettra la création de plus de 320 logements. À Courcelles, c'est sur le site des anciennes forges que naîtra ce nouveau quartier, avec une typologie mixte de bâtiments : maisons, appartements et surfaces commerciales. Une attention particulière sera apportée à l'intégration de la mobilité active. Les premières constructions devraient sortir de terre courant 2023.

À Farciennes, un tout nouveau quartier va être créé : l'écoquartier de l'Isle, situé entre la Grand'Place et la Sambre. 120 nouveaux logements seront construits dans un environnement de qualité, dont une partie à destination de la société de logements publics Sambre et Biesme. Ce projet viendra renforcer l'offre immobilière autour du parc d'activités économiques Ecopole.



Le nouveau quartier à Courcelles.



L'écoquartier de l'Isle à Farciennes.

Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants, intensifier la présence de la nature en ville et favoriser l'accessibilité via la mobilité active et les transports en commun.

Des places communales qui font peau neuve

Dix-sept places et squares de Charleroi vont être rénovés. Le réaménagement permettra aux places d'évoluer vers des espaces publics polyvalents et aérés, agrémentés d'un mobilier urbain durable et de qualité.

Plusieurs objectifs sont identifiés: améliorer le cadre de vie des habitants, intensifier la présence de la nature en ville, favoriser l'accessibilité via la mobilité active et les transports en commun. La conception de ces nouveaux aménagements intègre une consultation citoyenne systématique que l'on appelle maîtrise d'usage. Le premier chantier concerne la place Matteotti à Jumet.



Projet de réaménagement de la place de Marchienne Centre.

2.2

Implanter les équipements et services de manière stratégique

Les équipements et services sont implantés en suivant une hiérarchisation de l'offre, adaptée selon leur fréquence et intensité d'utilisation.

Des services mutualisés entre communes sont développés. Les centres urbains avec des offres complémentaires sont mis en réseau.

Les commerces de détail réintègrent les centres.

Le développement des équipements et services tient compte des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population, à la petite enfance et aux différences de l'offre en matière de structures de soins de santé au sein des plateaux.

La stratégie de développement territorial a pour objectif un renforcement de l'accès aux équipements et services (écoles, services publics et administrations, culture, sport, soins de santé,

commerces, loisirs, etc.). Cet objectif peut être atteint par la hiérarchisation de l'offre, selon les types de centralités, en tenant compte des trois paramètres qui vont suivre.

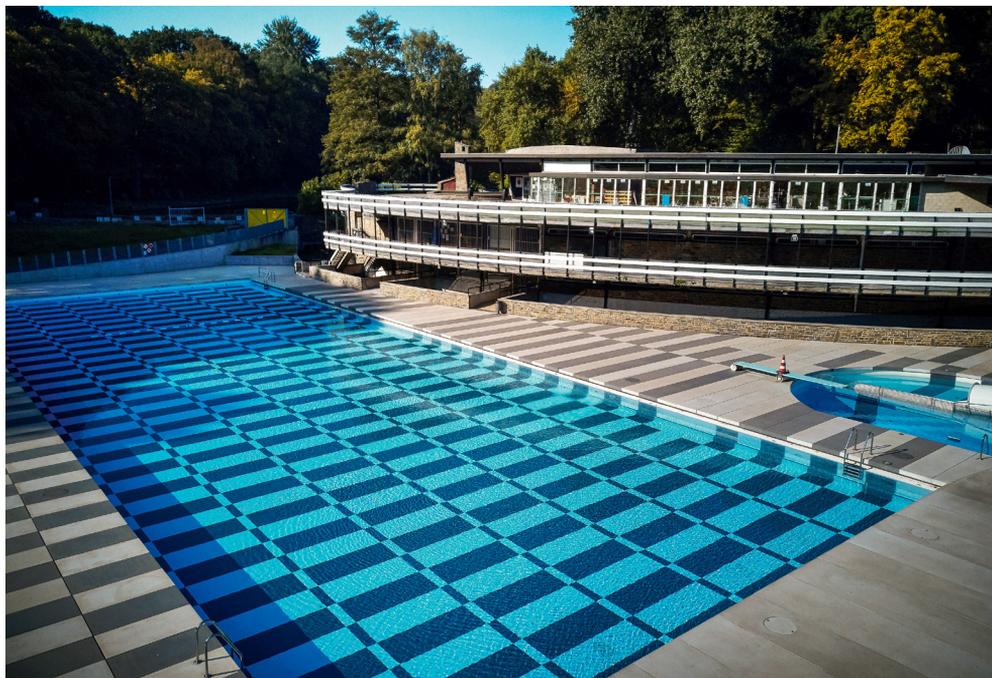
Pour commencer, la proximité et l'accessibilité des infrastructures est essentielle : chacun doit bénéficier d'un accès aux équipements et services nécessaires qui soit adapté selon la fréquence d'utilisation. En renforçant la mixité des fonctions, les infrastructures du quotidien (commerces de base, écoles fondamentales, soins de première ligne, etc.) doivent être situées à de courtes distances et être accessibles à pied ou à vélo. Les infrastructures répondant à un besoin périodique ou occasionnel (loisirs, sport, culture, soins spécialisés, etc.) doivent être accessibles en transport en commun.

Ensuite, il faut tenir compte du potentiel d'usagers : les équipements et services ne sont réalisables que si suffisamment d'usagers sont

présents pour constituer la demande nécessaire à assurer leur viabilité. Inversement, la stratégie de densification des centralités permet de soutenir les équipements et services qui s'y trouvent.

Et pour terminer, la structure des installations existantes doit être optimisée : les ressources publiques pour entretenir et améliorer les infrastructures existantes sont rares. La politique spatiale mise donc sur la consolidation de l'existant. La présence d'équipements et de services est déterminante pour orienter la stratégie de densification.

Dans cette optique, la stratégie se décline autour de **trois principes**.



Une offre adaptée à la hiérarchie des centralités

Le niveau et le type d'offre varieront donc selon les réalités territoriales.

Dans les centres urbains, les équipements et services du quotidien sont disponibles dans tous les quartiers. La Ville dispose d'une gamme complète d'équipements et services répondant aux besoins périodiques. Quant aux infrastructures exceptionnelles à vocation suprarégionale, l'accent est mis sur leur accessibilité multimodale.

Dans les petites centralités au sein des corridors multimodaux, le potentiel d'usagers permet le développement d'infrastructures de haute qualité, de manière complémentaire à l'offre présente dans les centres urbains. Les centres, ainsi mis en réseau par des transports en commun qualitatifs et une accessibilité par les modes actifs, disposent d'une gamme complémentaire de services et d'équipements assurant une réponse aux besoins périodiques en partageant leur utilisation.

Les noyaux villageois hors des corridors multimodaux disposent de services du quotidien, implantés dans les centres des villages et accessibles à pied et à vélo.

Des synergies supracommunales à mettre en place

Au vu des besoins identifiés en termes d'équipements et de services, une réflexion et une structure opérationnelle à l'échelle supracommunale doivent permettre des synergies et la mutualisation d'une série de services ou infrastructures :

- accueil et services aux seniors, petite enfance, équipements scolaires, soins de santé, infrastructures sportives ou culturelles, etc. ;
- partage de matériel, centrale d'achats, mutualisation des compétences, mise en place d'une plateforme d'accompagnement pour développer les projets supracommunaux, etc.

Le développement de la connectivité et de l'usage du numérique au sein d'une stratégie «territoire intelligent¹» permettra également d'optimiser la gestion et la mutualisation des équipements et infrastructures.

L'orientation des développements commerciaux

Les effets secondaires indésirables du commerce de détail à grande échelle, le long des grands axes hors des centralités, sont nombreux : dépendance à la voiture, congestion, fragmentation des espaces ouverts, dégradation des paysages, grignotage des terres agricoles, concurrence pour le commerce des centres... A contrario, le renforcement du commerce dans les centralités permet l'amélioration de la qualité de vie et le recours à une mobilité durable.

La croissance du commerce de détail (biens de première nécessité, alimentation, vêtements) en dehors des centres doit s'arrêter progressivement. Seuls les commerces nécessitant beaucoup d'espace, un transport lourd de marchandises et un accès indispensable en voiture se justifient hors des centres.

Une restructuration à long terme des zonings commerciaux périphériques doit être envisagée, selon les conditions suivantes :

- améliorer la performance et la durabilité de ces infrastructures ;
- ne pas constituer une offre concurrentielle à celle des commerces présents dans les centres à proximité (notamment les commerces du quotidien) ;
- améliorer les conditions d'accessibilité en transports en commun et par les modes actifs (marche, vélo) ;
- améliorer l'intégration paysagère des abords et des espaces de stationnement ;
- améliorer l'intégration « sociale » de ces espaces dans leur environnement direct et favoriser l'échange de services avec les populations riveraines.

1. Un territoire intelligent est un écosystème de parties prenantes (gouvernements, citoyens, entreprises multinationales et locales, associations, ONGs, universités, institutions) sur un territoire donné, engagé dans un processus de transition durable tout en utilisant les technologies comme facilitateur pour atteindre ces objectifs de durabilité et mener à bien les actions qui y sont liées.



La stratégie a pour objectif de **renforcer l'accès** aux **équipements** et **services**: écoles, services publics et administrations, culture, sport, soins de santé, commerces, loisirs, etc.

I Projets illustratifs

Le nouveau GHdC sort de terre

À l'horizon 2024, un véritable campus santé sera accessible sur le site des Viviers, situé à la Porte Est de Charleroi. Le Grand Hôpital de Charleroi regroupera l'ensemble de ses activités, actuellement réparties sur cinq sites, en un site unique et réduira ainsi considérablement son empreinte carbone. Le développement durable est un des fils rouges du projet : toitures vertes, éclairage naturel, diminution des consommations d'eau, récupération des eaux de pluie, utilisation de ressources renouvelables et diminution au maximum de la consommation énergétique. La mobilité active sera encouragée avec des aménagements cyclables sur site et une connexion au RAVeL.

D'autres projets sont mis en place par les pouvoirs publics pour offrir aux citoyens des services de santé performants. Citons par exemple la création d'une nouvelle maison de repos et de soins (MRS) à Momignies, à l'initiative de l'intercommunale Générations Thiérache. Construit sur le site de l'actuel chancre « l'Heureux abri », le bâtiment aura une capacité de 100 lits, avec une attention toute particulière apportée au bien-être des résidents, employés et visiteurs.

Vers un territoire numérique, connecté et intelligent

À l'initiative de l'Agence du Numérique, les services d'un référent smart région sont désormais proposés depuis 2020 par IGRETEC, le BEP et IDEA. Il s'agit de pouvoir accompagner les communes qui en expriment le désir dans la mise en place d'une stratégie numérique à long terme. Une mission double, qui concerne à la fois l'accompagnement individuel des communes, mais également une démarche globale, avec une approche du déploiement de stratégies numériques à l'échelle de la Métropole.

Des infrastructures adaptées à la vie des centres vivants

À Froidchapelle, Merbes-le-Château ou Sivry-Rance, de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins des habitants vont être déployées. Ce sont là des maisons de village ou équipements collectifs qui proposeront des espaces d'accueil et de services pour soutenir la vie culturelle et/ou associative des villages. La tenue de conférences, de réunions, de fêtes... y sera également possible. Ces infrastructures prendront place dans des lieux rénovés et/ou rebâti.

C'est également le cas du projet Sambr'Aqua : la rénovation et l'extension de l'ancienne piscine de Farciennes en un centre aquatique qualitatif alliant pratique sportive, loisirs et *wellness*, menées conjointement avec la commune de Châtelet, selon une démarche supracommunale. La gestion au quotidien sera confiée à un partenaire privé dans une logique de diminution des coûts pour les autorités communales, tout en garantissant un prix abordable pour les utilisateurs.



Grand Hôpital de Charleroi.



Maison de village de Gerpennes Flaches.



Espace intergénérationnel de Virelles.

2.3

Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone

Charleroi Métropole inscrit la question de l'énergie au cœur de sa stratégie, en faveur du développement durable de son territoire pour reprendre le contrôle de son destin énergétique.

Cette stratégie passe par un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales.

Elle favorise les mécanismes de partage d'énergie et la transition des acteurs en faveur d'une économie circulaire.

La lutte contre le réchauffement climatique est une priorité. Pour s'inscrire dans les objectifs régionaux et internationaux visant un territoire Zéro Carbone, plusieurs axes sont travaillés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'abord, la minimisation des besoins énergétiques. Ensuite, la transition vers une production énergétique renouvelable et locale. Et enfin,

l'optimisation de l'adéquation entre la demande et l'offre énergétique.

Partant du constat que les transports et les ménages représentent ensemble plus de la moitié de la demande totale en énergie, la politique spatiale doit contribuer à relever ces défis.



Panneaux photovoltaïques sur le toit d'une entreprise de Montignies-sur-Sambre.

Dans le but de viser l'autonomie énergétique du territoire, **trois principes** peuvent être appliqués.

Mieux organiser l'espace pour réduire les besoins en énergie et agir sur le bâti

La proximité et l'accessibilité des activités de vie, de travail, de détente, de consommation, etc. créent des besoins de déplacements. En organisant l'espace de manière à ce que les fonctions et les activités soient proches les unes des autres, que les déplacements soient réduits et puissent être combinés, la politique spatiale contribue à limiter la consommation énergétique. Elle renforce également l'attractivité et l'usage de modes de déplacement peu ou pas énergivores comme la marche ou le vélo.

Le réglage de la production et de la consommation d'énergie requiert une proximité spatiale et une mixité des fonctions qui produisent et consomment de l'énergie à des moments différents dans le temps, de manière à limiter les besoins de stockage et les pertes énergétiques.

L'autonomie énergétique passe aussi par une diminution des consommations énergétiques du bâti existant, une exemplarité des nouveaux projets et le développement de solutions de stockage.

Accélérer la transition vers une production énergétique renouvelable et locale

Pour évoluer vers une production d'énergie durable, l'utilisation des ressources locales renouvelables doit être développée. L'évolution technique dans ce domaine est particulièrement rapide, et il est nécessaire d'optimiser les potentiels de production en prenant en compte non seulement les installations énergétiques existantes, mais aussi les possibilités futures.

Différentes sources de production constituent des apports potentiels pour le territoire vers une mixité énergétique basée sur des ressources renouvelables : l'énergie solaire, la géothermie, les réseaux de chaleur, l'éolien, la biomasse et l'hydraulique.

Cette optimisation doit également tenir compte de deux aspects importants. D'une part, la qualité d'intégration paysagère des infrastructures : le développement des énergies renouvelables ne doit pas nuire à la qualité du cadre de vie. D'autre part, le recours aux projets énergétiques collectifs : la production d'énergie renouvelable doit pouvoir s'intégrer dans des dynamiques collectives et coopératives incluant aussi le citoyen.

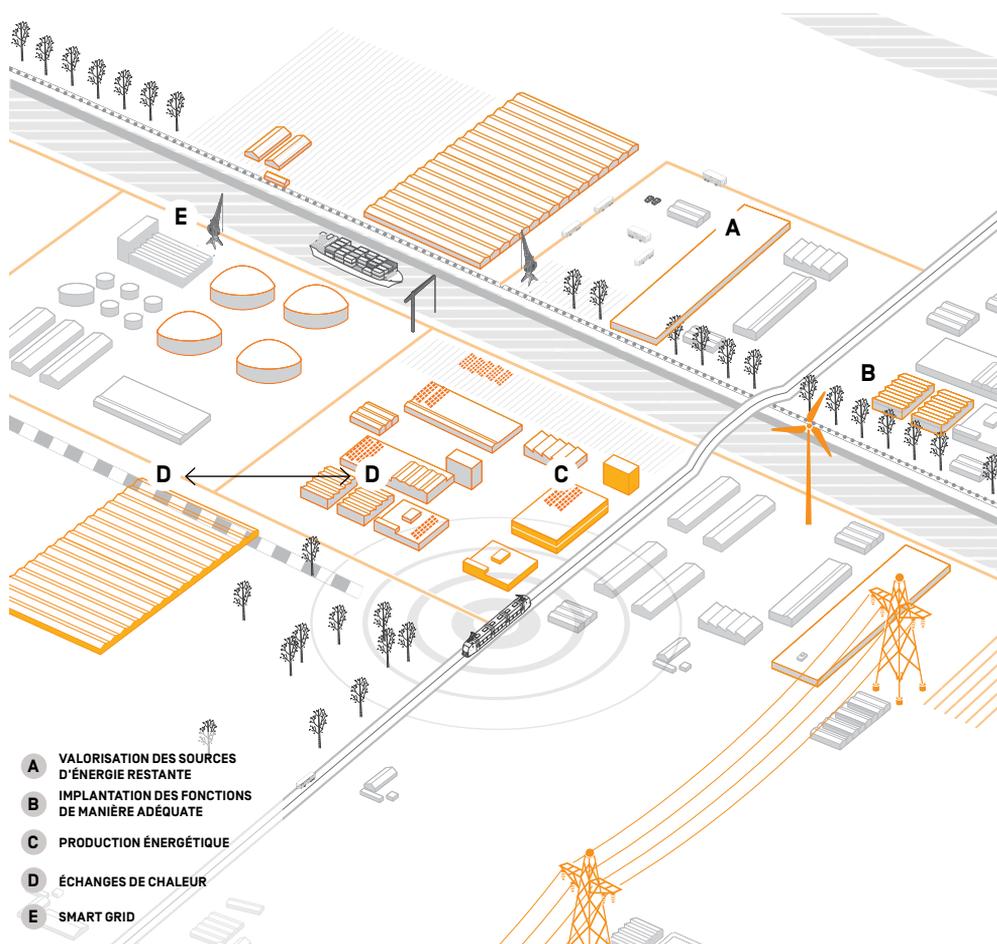
Mutualiser et optimiser les échanges d'énergie

À l'ère des énergies renouvelables, faire coïncider au mieux l'offre et la demande constitue un enjeu primordial pour éviter les pertes de surplus et le recours au difficile stockage de l'énergie.

La politique spatiale doit contribuer à créer les conditions propices à l'échange de flux résiduels de chaleur et d'énergie, pour répondre à une partie de la demande en énergie.

L'échange d'énergie est indispensable pour garantir une flexibilité et une fluidité entre la production et la consommation. Les réseaux d'énergie doivent pour cela être couplés au niveau local et reliés au réseau global.

Une répartition spatiale adaptée de diverses fonctions permettra d'échanger de l'énergie localement, sans faire appel à une infrastructure de réseau importante, réduisant ainsi les pertes dues au transport d'énergie et renforçant la capacité tampon du système énergétique au niveau local. La mise en place de Communautés d'Énergie Renouvelable, favorisant l'organisation de la production et de la consommation d'énergie renouvelable à l'échelle locale, est à promouvoir en ce sens.



Échanges d'énergie.

I Projets illustratifs

Déchets et friches industrielles, une source d'énergie renouvelable ?

L'unité de valorisation énergétique de TIBI, située à Pont-de-Loup, cette centrale qui transforme la chaleur produite par la combustion des déchets non recyclables en électricité, a été modernisée. L'une des deux lignes de production a été remplacée afin d'en optimiser les performances et d'injecter ainsi plus d'énergie renouvelée sur le réseau.

On peut également parler d'une logique similaire quand on évoque le développement de la biométhanisation: la production de gaz vert via le recyclage de déchets agricoles et alimentaires (la biomasse). Les communes d'Aiseau-Presles, Thuin et des Bons Villers disposent déjà de leurs unités de biométhanisation, qui fournissent chaleur et électricité à destination de bâtiments publics ou de consommateurs locaux.

À Fleurus, la société Cinergie est la première en Wallonie à réinjecter le gaz vert produit directement sur le réseau. Cette prouesse, rendue possible par la collaboration entre le secteur privé et Sambrin-

vest, permet de répondre à des besoins énergétiques équivalents à ceux de la ville de Gembloux!

À Viroinval, une mini pompe a ouvert fin 2020 au sein de l'unité de biométhanisation de la Roche-Madou. Les voitures roulant au gaz peuvent y faire le plein de bioCNG et contribuer à une mobilité plus verte et durable.

Dans le volet énergie renouvelable toujours, la Société de réhabilitation des sites industriels pollués et décharges (SPAQUE), s'est chargée de transformer les sites des anciennes Aciéries Allard à Mont-sur-Marchienne et l'ancien centre d'enfouissement technique d'Erpion à Froidchappelle en unités de production d'énergie renouvelable. Le premier site est ainsi recouvert d'un peu moins de 4.500 panneaux photovoltaïques, tandis que le second accueillera prochainement une éolienne.



Champ photovoltaïque sur le site des anciennes Aciéries Allard.



Station CNG.



Unité de biométhanisation à Thuin.

Des initiatives locales

Avec le soutien de la Province, les communes de Pont-à-Celles et de Seneffe sont à l'origine de l'opération Rénov'Énergie, une structure qui accompagne les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement. Cette initiative permet la diminution des charges, l'accroissement du confort de l'habitant et le soutien à l'activité économique des entreprises locales du bâtiment qui réalisent ces travaux de rénovation. Une démarche similaire existe à destination des communes : NEOVIA, une structure 100 % publique, fruit de l'association des intercommunales IDEA, IDETA, IGRETEC et CENEO. Il s'agit d'un accélérateur de transition énergétique. Le but est de développer, construire, financer et exploiter, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de production d'énergie renouvelable pour les communes. Des actions concrètes sont déjà en marche, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou encore la mise en fonction des stations CNG.

Un accompagnement des communes

Grâce au mécanisme de tiers investisseur, IGRE-TEC accompagne les communes dans des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Dans ce cadre, elles bénéficient du préfinancement des études et travaux, des audits énergétiques, d'un suivi des consommations, etc. Des projets concrets tels que la rénovation de l'ancienne maison communale de Merbes-le-Château, reconvertie en office du tourisme, ou encore l'académie de musique de Châtelineau, ont permis de réaliser de belles économies d'énergie.

Les citoyens ne sont pas en reste

La Coopérative citoyenne pour les Énergies du Futur (CLEF) porte un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Pont-à-Celles et Les Bons Villers. Huit éoliennes pourraient ainsi être érigées, ce qui permettrait la production d'un peu plus de 100.000 Mwh/an : de quoi subvenir aux besoins énergétiques de 28.000 ménages!



2.4

Exploiter les opportunités d'emplois dans l'économie du 21^e siècle

L'organisation spatiale du territoire valorise le parcours de formation et l'intègre dans la logique des centralités. L'accessibilité des lieux d'enseignement est renforcée.

Les écoles, les lieux de formation sont des supports privilégiés des dynamiques locales telles que la vie associative, le commerce de proximité, les infrastructures collectives, etc.

L'économie du soin aux paysages et du soin aux personnes est stimulée en s'appuyant notamment sur des démarches de Territoire Zéro Chômage.

La dynamique enclenchée par le plan CATCH, liée aux écosystèmes sectoriels, est poursuivie.

Complémentairement à l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre la pauvreté est une priorité pour l'ensemble du territoire. L'un des enjeux est de développer les opportunités d'emplois pour

des personnes peu qualifiées et de favoriser la formation et la qualification professionnelle des habitants de Charleroi Métropole.

Trois principes complémentaires sont à prendre en compte dans cette stratégie territoriale.

Mettre en exergue le parcours de formation dans le Projet de Territoire

Le renforcement de l'accès aux infrastructures d'éducation et de formation doit organiser fortement le territoire autour des institutions scolaires. L'accessibilité multimodale des établissements est mise en avant et affermit les centralités.

Les liens avec les pôles de formation et d'enseignement supérieur au sein du territoire, mais aussi avec les pôles hors Charleroi Métropole (Louvain-la-Neuve, Namur, Mons, Bruxelles, Gembloux, etc.), doivent être intensifiés : accessibilité renforcée, formations décentralisées...

Les écoles fondamentales et secondaires deviennent des lieux de support privilégié des dynamiques locales. En s'intégrant à leur quartier, les écoles ouvertes offrent des espaces de jeux et de respiration (cours de récréation) et des espaces collectifs (salles de sport, réfectoire...) dont les vies sociale et associative peuvent bénéficier. Cette démarche participe à faciliter l'intégration du parcours scolaire, mais aussi à mutualiser les équipements et à renforcer les centralités.

Développer les opportunités d'emploi en lien avec l'économie du soin aux personnes et au paysage

Dans une optique de revalorisation du cadre de vie et de la qualité paysagère et environnementale du territoire, l'économie du soin au paysage (entretien des espaces verts, des rivières, des

écosystèmes naturels, des réseaux pédestres et cyclables, des infrastructures de loisirs, des espaces publics, etc.) présente un haut potentiel de développement d'emplois moins qualifiés.

L'économie du soin aux personnes (aide et soin à domicile, services de transports sociaux, services spécifiques pour les personnes âgées...) offre également des opportunités et des réponses au vieillissement de la population et au renforcement de la qualité de vie.

Les expériences « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » travaillent en ce sens sur la création d'entreprises à but d'emploi, explorant des niches non exploitées pour développer des activités non concurrentielles avec les entreprises existantes.

I Travailler en écosystèmes sectoriels

La dynamique liée aux écosystèmes sectoriels a été initiée par le plan Catch, plan d'accélération pour une croissance de l'emploi dans la région de Charleroi Métropole, dont la mission s'est terminée en juin 2020.

Il convient de poursuivre la dynamique enclenchée pour favoriser la coopération et les collaborations dans les écosystèmes identifiés (Advanced Manufacturing, Airport & Logistics, Health & Bio, Creative & Digital).

I Projets illustratifs

Et voici le Campus Charleroi Métropole

Avec le soutien de la Wallonie et de l'Europe, un véritable campus hybride, unique en Belgique, prendra place à la Ville Haute de Charleroi. Il sera composé du Pôle universitaire Zénobe Gramme, d'un Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable (C3E2D) et de la Cité des Métiers. Le Campus prendra une part active dans le processus « Charleroi District Créatif (DC) » de redynamisation de la Ville Haute.

La richesse architecturale et patrimoniale de cette partie de ville sera valorisée, réhabilitée et associée à des infrastructures contemporaines. Le Campus s'intégrera dans un tout nouveau quartier végétalisé, accessible aux piétons et générant du lien fort avec ses habitants.

Le Pôle universitaire rassemble l'ULB, l'UMons, l'Université Ouverte et la Province de Hainaut avec sa Haute École Condorcet et son Institut Supérieur Industriel de Promotion Sociale. Il constituera un pôle d'excellence dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. De très nombreuses formations y seront dispensées.

La Cité des Métiers, déployée sur le site de l'UT et sur celui des Aumôniers du Travail, constituera un centre d'excellence d'orientation, d'enseignement, de formation et de découverte des sciences et des métiers, interréseaux, interopérateurs, multipublic et gratuit en plein cœur de Charleroi.



Redynamisation de la Ville Haute et Campus Charleroi Métropole.



La Cité des Métiers.

Innovation sociale et formation

Le projet FACTORI (Fabrique d'Actions Collectives Territoriales Orientation, Reconversion, Inclusion), pourrait prendre place à la Porte Ouest à Marchienne-au-Pont et Monceau-sur-Sambre, au sein de bâtiments et d'espaces requalifiés, et contribuerait de la sorte à la redynamisation générale de la zone. Ce projet, porté par l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE) et le Comité de développement stratégique, entend mener son action autour de cinq axes que sont le pôle de formation, le pôle de recherche, la plateforme et incubateur de services à haute valeur sociétale ajoutée dans les métiers des soins de santé et du développement durable, le pôle de didactique professionnelle adaptée à la formation des jeunes et adultes et enfin, la filière d'insertion et de formation aux métiers du sport et de la prévention santé par le sport.

Personne n'est inemployable

C'est le postulat de base de l'expérience Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, ou TZCLD, portée par les syndicats et animée par l'IBEFE. Il s'agit d'un projet pilote qui a pour but de remettre au travail les demandeurs d'emploi d'un territoire donné, sur une base volontaire et en fonction de leurs savoir-faire, pour répondre à des besoins non satisfaits du territoire. Pour concrétiser cette démarche, des Entreprises à But d'Emploi (EBE) seront créées. Elles auront pour mission d'engager les demandeurs d'emploi intéressés pour fournir des services non existants sur le territoire. On peut citer en exemple l'entretien des espaces verts, le maraichage, le support aux entreprises et particuliers, le transport de personnes, etc.

